

Sans vouloir dévoiler des secrets, je tiens à vous dire qu'il y a quelques années, un ex-ministre des Postes m'a révélé que ses efforts pour améliorer le service postal et les relations de travail au sein de ce service se sont heurtées à d'incroyables attitudes et manœuvres de la part de l'administration de l'époque.

Tout en comprenant que le ministre ait choisi de se porter à la défense de deux de ses employés, je le presse de s'intéresser également de près à certaines choses concernant la compétence et les attitudes de la haute direction dans les négociations, car c'est peut-être de ce côté-là qu'il trouvera une explication à l'hostilité, aux lenteurs, à l'entêtement, à la pauvreté du service, au désenchantement et à la perte de confiance dont nous avons été témoins par le passé. Nous sommes en droit d'espérer qu'à l'avenir, on adoptera une autre attitude. A mon sens, la plupart des employés du ministère des Postes, quel que soit leur rang, veulent fournir un bon service à la population, mais ils en ont plein le dos d'encaisser le blâme pour la détérioration des communications, du service et des conditions de travail, toutes choses à propos desquelles ils n'ont d'ailleurs à peu près pas leur mot à dire.

En terminant, je tiens à vous exprimer ma joie de constater qu'il semble bien qu'il y ait au moins un des ministres qui appuie la création d'une nouvelle société de la Couronne plutôt que leur disparition une à une, à laquelle semble voués certains de ses collègues.

M. Fraser: Monsieur le président, je dirai à mon honorable ami qu'au moment où il en disparaît un si grand nombre, s'il nous en reste une, cela ne fera de tort à personne.

Quant à l'attitude des administrateurs dans la négociation des contrats, que le député vient de condamner, je puis assurer à tous les députés que quelle qu'ait pu être la situation dans le passé, nous savons pertinemment que les problèmes qui ont pu exister étaient en partie attribuables à des erreurs de jugement commises par l'administration, et c'est le moins qu'on puisse dire. Nous en sommes très conscients et je suis convaincu que même si nous n'avons pas acquis toute la compétence requise, la tendance est nettement à l'amélioration. Je tiens à ce que tous les députés sachent que je tiens l'assouplissement de notre attitude pour un élément essentiel dans l'amélioration des relations au sein du ministère des Postes.

● (1710)

M. Benjamin: Monsieur le président, je voudrais revenir à la première question que j'ai posée au ministre. Il s'est limité à parler de ce qu'il a fait à Winnipeg. Faut-il en conclure qu'il va généraliser cette action à tout le pays, qu'on va revoir l'ensemble du programme concernant l'emplacement des boîtes aux lettres et qu'on verra à corriger les erreurs commises dans les régions auxquelles j'ai fait allusion?

M. Fraser: Monsieur le président, je tiens à préciser aux députés que les Postes ont la consigne de fonctionner d'une manière aussi efficace que possible dans la limite de leurs moyens financiers. C'est pourquoi on a examiné et étudié les services postaux qui n'étaient pas utilisés ou qui faisaient

double emploi. Des mesures ont été prises pour les réduire ou carrément les supprimer.

Dans la ville de Winnipeg, on a mis en place un programme visant à limiter le nombre de boîtes. Après que cela eut été fait, des députés, ceux de Winnipeg-Assiniboine et de Winnipeg-Fort Garry m'ont fait remarquer que l'on en avait trop supprimé et que les retraités et les personnes âgées se retrouvaient dans une position difficile à cet égard.

J'ai soigneusement étudié les plaintes que j'ai reçues. Je me rends très bien compte que nous avons des hivers rigoureux; par conséquent, j'ai apporté certains changements. Si le député a une situation anormale à me signaler, dans sa circonscription ou dans sa ville, je suis disposé à l'étudier. Je ne suis pas disposé à déclarer à la Chambre que nous allons tout d'un coup replacer toutes les boîtes aux lettres qui avaient été retirées dans le cadre d'un programme qui avait pour but d'éliminer les boîtes inutiles.

M. Benjamin: Monsieur le président, le ministre pourrait peut-être lire les lettres qu'il a reçues non seulement de Winnipeg et de Regina mais aussi d'autres villes. Ainsi, nous ne serons pas obligés de revenir sur cette question.

M. Fraser: Je conseille au député de venir me parler. J'ai entendu beaucoup de plaintes au sujet des services postaux cet après-midi. Les plaintes qui m'ont été transmises par mes collègues du cabinet et par d'autres collègues qui n'en font pas partie, ainsi que par les députés d'en face depuis la reprise, reviennent à demander si je peux faire quelque chose pour intercepter le courrier.

M. Rodriguez: Monsieur le président, j'ai six questions à poser. Je commencerai par la sixième. Dans très peu de temps, en décembre je crois, le SPC et les employés des Postes commenceront à négocier une nouvelle convention. Selon certaines rumeurs, le ministère du Travail se chargerait des négociations au nom du ministère des Postes. Le ministre peut-il dire si les personnes qui négocieront avec les travailleurs au nom du ministère des Postes ne seront plus les mêmes qu'auparavant?

M. Fraser: Monsieur le président, je puis assurer au député que je ferai tout mon possible pour veiller à ce que l'on engage les personnes les plus compétentes pour négocier.

M. Rodriguez: Je ne me laisserai pas faire aussi facilement. Il paraîtrait que le ministère du Travail fait des démarches pour s'occuper des négociations au nom du ministère des Postes. Est-ce vrai ou faux? Si c'est vrai, le ministre peut-il nous dire quel sera le rôle du Conseil du Trésor et celui de ses négociateurs. C'est une question extrêmement importante, sinon nous ne serons pas plus avancés.

M. Fraser: Le ministère du Travail ne se chargera pas des négociations. Pour ce qui est du rôle du Conseil du Trésor, nous savons tous que cela est une des principales questions en litige. Je le répète, j'ai présenté à mes amis du syndicat la version abrégée de la convention et j'ose croire que cela permettra de résoudre les graves difficultés que nous avons rencontrées par le passé.